



Bruxelles, le 30 septembre 2024
(OR. en)

13692/24

LIMITE

**ECOFIN 1048
UEM 323**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Mandat de l'UE en vue de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 qui se tiendra les 23 et 24 octobre 2024

Les délégations trouveront ci-joint le mandat de l'UE en vue de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 qui se tiendra les 23 et 24 octobre 2024.

Mandat de l'UE en vue de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 qui se tiendra les 23 et 24 octobre 2024

1. L'UE continue de condamner fermement la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui a une incidence négative notable sur l'économie mondiale. Elle a entraîné une hausse des prix des produits de base, la dislocation des chaînes d'approvisionnement, la volatilité des marchés financiers, une incertitude accrue et une fragmentation géoéconomique croissante, et a exacerbé les défis préexistants tels que la sécurité alimentaire. Après 2022, la croissance mondiale, déjà affectée par les séquelles de la pandémie de COVID-19, a été beaucoup plus lente que ce qui était attendu avant l'invasion. L'UE est également vivement préoccupée par l'escalade du conflit au Moyen-Orient et par la situation humanitaire extrêmement désastreuse à Gaza. Le conflit a considérablement accru l'incertitude régionale, faisant peser des risques économiques et politiques supplémentaires sur les pays du voisinage méridional. Les pays les plus proches géographiquement du conflit sont les plus touchés, notamment par des perturbations des échanges commerciaux et du tourisme. De nombreux pays de la région connaissent une détérioration de leurs comptes budgétaires et de leurs comptes extérieurs. L'UE s'emploie à soutenir la stabilité et la croissance économiques dans la région et continue d'appeler à la cessation des hostilités.
2. Il reste essentiel, à titre de priorité, d'intensifier les efforts conjoints visant à renforcer le multilatéralisme et le système international fondé sur des règles et à éviter la fragmentation, les pratiques de concurrence dommageable et les courses aux subventions. Une concurrence loyale contribuera à stimuler l'innovation et l'efficacité. En particulier, une OMC réformée et renforcée et une coordination internationale forte restent le meilleur rempart contre la fragmentation géoéconomique.

3. La reprise économique mondiale s'est révélée plus résiliente que prévu, mais les perspectives de croissance à moyen terme restent modestes. Les risques à l'échelle mondiale demeurent élevés, notamment en ce qui concerne les chocs et les tensions géopolitiques. Le G20 devrait suivre de près l'économie mondiale et surveiller et réduire les déséquilibres macroéconomiques, en mettant l'accent sur le dosage approprié des politiques macroéconomiques et les réformes structurelles afin de renforcer une croissance forte, durable, équilibrée et inclusive et son potentiel, tout en veillant à la viabilité des finances publiques et en rétablissant durablement la stabilité des prix. En outre, le G20 devrait promouvoir les réformes structurelles et l'augmentation des investissements publics et privés afin de guider des transitions durables, inclusives et justes, en exploitant les possibilités de création d'emplois et de croissance qui en découlent. Par ailleurs, le G20 devrait poursuivre ses travaux d'évaluation des risques macroéconomiques liés au changement climatique, ainsi que des incidences macroéconomiques et distributives des politiques climatiques et des trajectoires pour une transition juste. Nous saluons la note du G20 sur les incidences macroéconomiques et distributives des politiques relatives au changement climatique et à une transition durable. Les travaux menés jusqu'à présent ont montré que, par rapport au coût de transitions ordonnées et justes, le coût de l'inaction était encore plus lourd que ce que l'on pensait, y compris en termes d'incidences distributives.

4. L'achèvement des travaux qui doivent encore être menés pour mettre en œuvre l'accord reposant sur deux piliers concernant la révision des règles fiscales internationales reste une priorité absolue. En particulier, le G20 devrait continuer à demander instamment aux pays et juridictions participant au cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS de finaliser les discussions sur tous les aspects du Pilier Un, en vue de signer la convention multilatérale (CML) et de la ratifier dès que possible. Nous félicitons les membres du cadre inclusif OCDE/G20 qui ont commencé à mettre en œuvre le Pilier Deux et invitons les autres pays à faire rapidement de même. Nous continuerons de soutenir les travaux visant à assurer la coordination entre les pays mettant en œuvre le Pilier Deux et l'accent mis par la présidence du G20 sur le renforcement des capacités afin de fournir l'assistance technique nécessaire aux pays en développement pour mettre en œuvre les deux piliers. Le G20 devrait faire avancer le programme de coopération fiscale internationale en matière de transparence fiscale afin de réduire l'évasion fiscale et d'assurer une fiscalité équitable et efficace pour tous, y compris, entre autres, en encourageant le dialogue sur la taxation des ultra-HNWI, au sein du cadre inclusif et dans le plein respect de la souveraineté fiscale. À cet égard, nous réitérons notre appel en faveur de la mise en œuvre rapide du cadre de déclaration des crypto-actifs et des modifications apportées à la NCD par les pays et territoires concernés, et nous invitons une nouvelle fois l'OCDE à étudier les possibilités, pour les pays intéressés, d'échange d'informations vraisemblablement pertinentes sur les biens immobiliers, y compris d'informations sur les bénéficiaires effectifs. Le G20 devrait maximiser les synergies dans le domaine de la coopération fiscale internationale entre les enceintes internationales existantes, tout en évitant les doubles emplois et la fragmentation.

5. En ce qui concerne l'évolution des banques multilatérales de développement (BMD), le G20 devrait achever, en octobre, la mise au point de la "feuille de route du G20 pour un système des BMD qui soit meilleur, de plus grande envergure et plus efficace". Un surcroît d'ambition est nécessaire pour le renforcement substantiel de la mobilisation de capitaux privés et de ressources nationales, étant donné que les financements destinés à atteindre les objectifs de développement et à relever les défis mondiaux ne peuvent pas provenir uniquement des BMD et du secteur public. La mise en œuvre de la feuille de route du G20 concernant les cadres d'adéquation des fonds propres est essentielle et devrait constituer la priorité en vue de renforcer la capacité de financement des BMD, tout en protégeant leur viabilité financière à long terme, en préservant le niveau élevé et la solidité des notations de crédit et leur traitement de créancier privilégié. Nous saluons la poursuite des efforts en vue d'une mise en œuvre accélérée, qui devrait faire l'objet d'un suivi attentif au fil du temps. Nous devons continuer à étudier les avantages et la viabilité de mesures innovantes telles que le capital hybride et les garanties de portefeuille afin de renforcer la capacité financière des BMD pour ce qui est de répondre aux défis en matière de développement et au besoin de biens publics mondiaux, comme l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci. Nous nous félicitons des travaux menés jusqu'à présent par les BMD et les actionnaires sur le capital callable. Nous encourageons les BMD à réfléchir ensemble à l'élaboration et à l'adoption d'approches visant à mieux refléter la valeur du capital callable, notamment par un dialogue renforcé avec les agences de notation de crédit. Il est également nécessaire de poursuivre les travaux sur un meilleur fonctionnement des BMD en tant que système, dans le cadre desquels il est important d'accélérer la mise en œuvre des plateformes nationales, de renforcer les activités de cofinancement afin de partager les outils de diagnostic, de raccourcir les délais d'approbation des opérations et d'harmoniser et de reconnaître mutuellement leurs politiques environnementales, sociales, de gouvernance et de marchés publics, le cas échéant, tout en maintenant les normes les plus strictes. Les BMD devraient continuer à œuvrer à l'optimisation du financement privilégié et à en faire l'utilisation la plus efficace, en continuant à mettre l'accent sur les pays à faible revenu ainsi que sur les États fragiles et touchés par un conflit, tout en étudiant une utilisation ciblée d'incitations visant à promouvoir des projets innovants et suivis d'effets pour les pays à revenu intermédiaire qui ont besoin d'un soutien pour relever les défis mondiaux. Une solide reconstitution des ressources de l'Association internationale pour le développement (IDA21) sera essentielle pour continuer à soutenir les pays à faible revenu. Plus généralement, le G20 devrait continuer à soutenir l'Afrique, notamment dans le cadre du Partenariat G20 Afrique.

6. L'UE se félicite que l'objectif relatif à l'acheminement de 100 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux (DTS) ou de contributions équivalentes ait été atteint, demande que les promesses en suspens soient pleinement tenues et encourage de nouvelles contributions volontaires au fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance (RPC) et au fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (RD) du FMI. L'UE soutient le bon fonctionnement et l'autonomie du fonds fiduciaire RPC et en est un contributeur essentiel. Nous notons que, dans le cadre du réexamen complet des facilités et du financement du fonds fiduciaire RPC, il sera nécessaire de combiner des mesures concernant le financement et les politiques et pratiques en matière de prêts, compatibles avec les contraintes juridiques des pays, afin de garantir l'autonomie à long terme du fonds fiduciaire RPC et de contribuer à répondre aux besoins croissants des pays à faible revenu dans les années à venir. L'UE salue l'achèvement de la 16e révision générale des quotes-parts du FMI, qui prévoit que l'enveloppe de ressources actuelle du Fonds sera maintenue et qui constitue une étape décisive pour renforcer la nature du Fonds, reposant sur un système de quotes-parts. La priorité consiste désormais, pour les membres du FMI, à achever les procédures nationales et à fournir le consentement de leur pays aux augmentations des quotes-parts respectives et à la réduction des nouveaux accords d'emprunts (NAE) d'ici l'échéance convenue, à savoir le 15 novembre 2024. Nous nous félicitons de la création d'une 25^e présidence en faveur de l'Afrique, propice à l'amélioration de l'équilibre général de la représentation régionale au sein du conseil d'administration du FMI. Nous travaillerons de manière constructive sur des approches possibles concernant un réalignement des quotes-parts du FMI, ainsi qu'il a été convenu dans la déclaration de la présidence lors de la réunion du CMFI d'octobre 2023, dans le cadre de la 17^e révision générale des quotes-parts d'ici le mois de juin 2025. Nous sommes d'avis que la formule actuelle fonctionne bien et permet d'atteindre les objectifs de réalignement. Nous soulignons qu'un partage équitable de la charge entre toutes les grandes économies avancées et la protection des quotes-parts des membres les plus pauvres sont essentiels. Nous rappelons que les organes compétents du FMI demeurent les principales enceintes de discussion et de prise de décision concernant la 17^e révision générale des quotes-parts étant donné que tous les membres y sont représentés.

7. Nous réaffirmons notre détermination et appelons à redoubler d'efforts pour accélérer la mise en œuvre du cadre commun pour le traitement de la dette du G20 et du Club de Paris d'une manière prévisible, rapide, ordonnée et coordonnée. Nous nous félicitons des progrès supplémentaires accomplis en ce qui concerne certains dossiers nationaux, tout en reconnaissant que le traitement de la dette pourrait être plus rapide à l'avenir. Nous soutenons les efforts déployés par la présidence du G20 pour tirer des enseignements des dossiers nationaux en cours de traitement au titre du cadre commun et s'efforcer d'élaborer des orientations claires pour aider les pays emprunteurs à gérer le processus. Nous saluons la coordination multilatérale effective des créanciers pour les pays à revenu intermédiaire et encourageons la poursuite, en tenant compte de l'expérience acquise au titre du cadre commun. Les efforts doivent être maintenus afin de garantir une mise en œuvre harmonieuse du principe de comparabilité de traitement pour tous les créanciers privés et bilatéraux. Conformément à la pratique en vigueur, les BMD devraient rester exclues du traitement de la dette et, dans la mesure du possible, elles devraient fournir des flux positifs nets supplémentaires afin de continuer à soutenir les pays vulnérables au moyen d'un financement privilégié. Nous réaffirmons notre appui au renforcement des efforts internationaux visant à ce que tous les acteurs améliorent la transparence de la dette, notamment en ce qui concerne le partage d'informations à un stade précoce. Nous encourageons la table ronde sur la dette souveraine mondiale à continuer de favoriser un dialogue constructif et inclusif entre toutes les parties, y compris sur des questions techniques, telles que le champ d'application du traitement de la dette, les dates butoirs et les conditions de suspension du service de la dette. Pour les situations où les pays sont confrontés à des pressions sur la liquidité mais où la dette reste soutenable, nous appuyons les travaux en cours au sein du G20, du FMI et de la Banque mondiale visant à apporter de l'aide aux pays sur la base de trois piliers: i) des réformes structurelles et une mobilisation des ressources nationales; ii) un soutien financier externe, y compris des institutions financières internationales ; et iii) une meilleure coordination entre les partenaires bilatéraux et multilatéraux afin de mobiliser des prêts émanant de créanciers privés. À cette fin, nous soutenons les travaux au niveau national visant à coordonner les flux de financement. Nous appelons un plus grand nombre de créanciers à envisager d'introduire des clauses de résilience climatique. Nous saluons les travaux visant à tirer des enseignements des échanges de dette.

8. Le G20 devrait soutenir résolument les travaux du Conseil de stabilité financière (CSF) visant à relever les défis qui se posent, notamment du fait de la transition numérique, du changement climatique et de la dégradation de la nature, ainsi que les conséquences de l'évolution de l'environnement macroéconomique et des taux d'intérêt, en tenant compte des besoins de financement de l'économie. Il s'agit notamment de surveiller et de traiter les risques pour la stabilité financière découlant de tous les types d'activités liées aux crypto-actifs et de marchés de crypto-actifs, y compris les dispositifs de cryptomonnaie stable mondiale. Une priorité essentielle devrait être de surveiller la mise en œuvre effective de la feuille de route du G20 sur les crypto-actifs et de celle relative à l'amélioration des paiements transfrontières. Le G20 devrait également soutenir résolument les travaux du CSF destinés à surveiller et à évaluer les implications des innovations numériques, y compris la tokenisation d'actifs et l'intelligence artificielle, pour la stabilité financière. En ce qui concerne l'intermédiation financière non bancaire, il est important de poursuivre les travaux visant à assurer la résilience systémique du secteur et de mettre en œuvre les politiques, y compris celles relatives à l'asymétrie de liquidité dans les fonds ouverts et les politiques à venir en ce qui concerne le niveau de préparation à la gestion de marges. Des mesures supplémentaires visant à remédier aux vulnérabilités recensées, telles que l'effet de levier, doivent être adoptées tout en tenant compte des spécificités des IFNB et en préservant la capacité de celles-ci à financer l'économie. Les membres du G20 devraient mettre en œuvre des mesures de LBC/FT de manière effective conformément aux normes du GAFI. Compte tenu de la nécessité de maintenir des normes élevées en matière de réglementation financière, nous soulignons l'importance d'une mise en œuvre scrupuleuse de la réforme de Bâle dans toutes les juridictions. Nous devrions continuer à soutenir l'inclusion financière des personnes vulnérables et mal desservies ainsi que des PME.

9. Le G20 devrait continuer d'accélérer la mise en œuvre de sa feuille de route sur la finance durable, notamment en mettant en œuvre les actions convenues relatives aux taxinomies, à la publication d'informations et aux risques en matière de durabilité. Nous devrions nous attacher à garantir la transparence, l'interopérabilité et la comparabilité des cadres de finance durable et des normes en matière de communication des informations entre juridictions et à faciliter l'adoption de ces cadres dans un plus grand nombre de pays afin d'encourager et d'accroître les flux financiers privés durables. Nous approuvons le rapport 2024 du G20 sur la finance durable, qui comprend des principes et des recommandations de haut niveau visant à faire progresser des plans de transition crédibles, solides et justes dans les entreprises et les institutions financières, à élaborer des normes proportionnées, solides et interopérables pour les PME et les entreprises dans les marchés émergents et les économies en développement, à lever les obstacles et à analyser la solution existante qui encourage l'implication du secteur financier privé dans le financement de solutions fondées sur la nature (SfN). Alors que les engagements internationaux en matière de climat sont de plus en plus remis en question, y compris par le secteur privé, le G20 devrait continuer à faire progresser le cadre pour les engagements en matière de zéro émission nette crédibles pris par les entreprises et accroître leur responsabilité. Il s'agit notamment de soutenir la collecte et l'utilisation d'informations interopérables, comparables et crédibles pour évaluer la mise en œuvre effective des engagements et leurs répercussions, faciliter l'acceptation de la finance durable et aider à éviter l'écoblanchiment. Dans ce contexte, le G20 devrait continuer de soutenir les travaux du conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB), en tant que référence mondiale, ainsi que l'introduction de la publication obligatoire d'informations concernant la durabilité, tout en tenant compte des aspects liés à la proportionnalité pour les PME, des défis spécifiques qui se posent pour les pays en développement et les économies émergentes et en préservant l'interopérabilité des obligations d'information solides et globales et des conditions de concurrence équitables. En ce qui concerne l'avenir, l'objectif du groupe de travail sur la finance durable du G20 consistant à intégrer l'adaptation et la résilience dans les plans de transition des entreprises et des institutions financières est accueilli avec satisfaction.

10. Le groupe de travail conjoint sherpas/finances sur la mobilisation mondiale contre le changement climatique a vocation à aider les membres à accélérer l'établissement de plans nationaux de transition crédibles, solides et justes conformes au seuil de 1,5 °C ainsi que de plateformes nationales efficaces, et à garantir l'alignement du secteur financier sur les objectifs de l'accord de Paris. Lors de leur réunion conjointe d'octobre, les ministres et les gouverneurs devraient montrer clairement le rôle moteur du G20 dans la perspective de la COP 29 et faire preuve du plus haut degré d'ambition possible. Nous prenons note des travaux du groupe de travail sur les prélèvements de solidarité mondiaux visant à étudier des options et à trouver des solutions pour la mobilisation éventuelle de sources supplémentaires de recettes pour le financement de la lutte contre le changement climatique.
11. Nous saluons le réexamen indépendant des principaux fonds internationaux pour l'environnement et le climat, qui devraient déboucher sur une meilleure architecture internationale afin de soutenir la lutte contre le changement climatique et la perte de la biodiversité et d'accélérer l'alignement des flux financiers sur une trajectoire conduisant à un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre, résilient au changement climatique. Comme indiqué dans le rapport final, il est essentiel que les fonds pour l'environnement et le climat fonctionnent en tant que système non seulement entre eux, mais aussi avec l'ensemble des acteurs financiers internationaux en matière de climat, notamment avec les BMD, entre autres en améliorant leurs procédures d'accréditation d'accès et en accélérant les délais d'approbation des projets. Le G20 devrait étudier les moyens de mettre en œuvre les recommandations et d'assurer un suivi et une évaluation appropriés de cet exercice à l'avenir.

12. Nous saluons les progrès accomplis dans le cadre du programme du Brésil en matière d'infrastructures pour 2024, en particulier les efforts visant à examiner les possibilités de mobiliser des financements et des investissements pour des infrastructures résilientes au changement climatique. Nous encourageons à continuer de mettre l'accent sur l'optimisation de la conception des projets et les considérations de coûts, en veillant à ce que la résilience au changement climatique soit intégrée tout au long du cycle de vie des infrastructures afin de protéger les rendements économiques, les services sociaux et les finances publiques. Nous soutenons fermement la collaboration avec les BMD pour faciliter le financement et la mise en place d'infrastructures transfrontières, remédier aux risques en matière de taux de change dans le cadre du financement des infrastructures et promouvoir le rôle positif des infrastructures dans la réduction de la pauvreté. Le G20 devrait continuer à s'attacher à combler le déficit de financement des infrastructures, notamment en explorant des politiques et des outils destinés à mobiliser des ressources supplémentaires pour des infrastructures durables et en mobilisant efficacement le secteur privé. Il s'agit notamment de mobiliser des instruments financiers pour partager le risque des investissements par l'intermédiaire des marchés financiers, d'améliorer la préparation des projets afin de constituer des réserves de projets finançables, de garantir la transparence et la prévisibilité pour les investisseurs au moyen de stratégies à long terme claires, et de renforcer la coopération internationale pour faire progresser les efforts visant à promouvoir des infrastructures de qualité, en mettant l'accent sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'UE a partagé son expérience des instruments de partage des risques et du financement des infrastructures vertes et nous sommes prêts à poursuivre l'échange de bonnes pratiques pour soutenir les investissements dans des infrastructures de qualité.

13. Nous saluons les progrès accomplis par le groupe de travail conjoint du G20 sur les financements et la santé dans la mise en œuvre de son programme de travail pour 2024 et dans la poursuite de ses précieux travaux sur le renforcement de l'architecture mondiale en matière de prévention, de préparation et de riposte face aux pandémies. Nous nous félicitons des progrès accomplis en ce qui concerne les déterminants sociaux de la santé, du rapport global sur un cadre pour les vulnérabilités et les risques sanitaires, sociaux et économiques liés aux pandémies, ainsi que du guide opérationnel, qui présente des options pour améliorer la coordination et la mobilisation des flux de financement et des institutions existants afin de réduire la vulnérabilité mondiale aux futures pandémies.